



# Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 05 Avril 2023

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2023

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	17	21	04
Vote			
A L'Unanimité	Pour :	21	
	Contre :	00	
	Abstentions :	00	

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :

30 Mars 2023

Certifié exécutoire par le Maire compte  
tenu :

-de sa réception en PREFECTURE  
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

L'an 2023, le Mercredi 05 Avril à 08h30, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 2<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 30 mars 2023.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Louis FRANCISQUE - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE (08h45) - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - M. Fulbert MIROITE - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Charly DARMALINGON - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Valérie ARICIQUE.....(17)

**REPRÉSENTÉS** : M. Alain SARREAU - M. Rémi DUFLO - Mme Fabienne FARAJJE - Mme Annie CHRISTOPHE.....(04)

**ABSENTS** : Mme Marylène ROCHEMONT - Mme Marie-Pierre DAMAS - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Frantz RUPAIRE - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE..... (08)

*Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a accepté.*

## D\_20230405\_19

### ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE DE TROIS-RIVIERES POUR L'EXERCICE 2023

#### DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le débat sur les Orientations Budgétaires assorti du rapport correspondant qui s'est déroulé à la séance du conseil municipal du 09 mars 2023 ;
- VU le règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil du 10 novembre 2022 ;
- VU l'avis de la commission financière rendu le 30 mars 2023 ;
- VU le Compte de Gestion présenté par Monsieur le Directeur des Finances Publiques du Service de Gestion Comptable Grand Sud Caraïbes pour l'exercice 2022 approuvé par délibération du Conseil Municipal du 05 avril 2023 ;
- VU le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2022 adopté par délibération du Conseil Municipal du 05 avril 2023 ;
- VU l'affectation de résultat de l'exercice 2022 ;



# Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 05 Avril 2023

- VU le projet de Budget Primitif présenté par Monsieur le Maire de la ville de Trois-Rivières, pour l'exercice 2023, qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes ;
- ENTENDU l'exposé de l'élu municipal, rapporteur des Finances Locales ;

DEPENSES			RECETTES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Libellés	Montant	Chap.	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	3 040 000,00	70	Produits de services, du domaine	530 000,00
012	Charges de personnel	8 122 500,00	73	Impôts et taxes	9 249 000,00
014	Atténuation de produits	54 800,00	74	Dotations subventions	2 504 000,00
65	Autres charges de gestion courante	814 001,57	75	Autres produits de gestion	
66	Charges financières	96 546,00	013	Atténuation de charges	86 000,00
023	Virement à la section d'Invest.	915 058,34	002	Résultat antérieur reporté	838 789,33
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	170 000,00			
	Restes à réaliser	125 448,48		Restes à réaliser	126 565,06
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>13 334 354,39</b>	<b>Total</b>		<b>13 334 354,39</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Restes à réaliser	4 171 087,89		Restes à réaliser	2 646 802,19
16	Remboursement dette K	479 000,00	10	Apports- dotations- réserves	138 200,00
	Total des opérations d'équipement	2 317 258,34	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	98 710,51
001	Résultat reporté		001	Résultat reporté	1 425 574,99
			13	Subventions d'investissement	1 094 000,00
			021	Virement de la section de F.	915 058,34
			040	Opération d'ordre de transferts entre section	170 000,00
<b>Total Investissement</b>		<b>6 488 346,03</b>	<b>Total</b>		<b>6 488 346,03</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>19 822 700,42</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>19 822 700,42</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

## DECIDE

### A L'UNANIMITÉ,

#### Article 1

D'ADOPTER le Budget Primitif de l'exercice 2023 de la ville de Trois-Rivières, et les crédits qui y sont inscrits :

- pour la Section d'Investissement avec définition des opérations détaillées de l'état III B3 sans chapitre de dépenses ;
- au niveau du chapitre pour la Section de Fonctionnement
- avec un taux de fongibilité fixé à 7,5 %

#### Article 2

DE CHARGER Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Fait et délibéré à Trois-Rivières le 05 Avril 2023.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE